

Seule la démocratie républicaine protège du communautarisme



Je lis et j'entends de plus en plus que la démocratie ne supposerait plus *la loi de la majorité* (avec le respect des individus) mais *la loi des minorités*.

Qu'en est-il alors ? Rousseau nous avait pourtant conviés à prendre uniquement en compte le principe de la *volonté générale* qui est *la volonté du peuple*, s'opposant en cela aux intérêts particuliers qui ne peuvent garantir qu'ils coïncident avec le bien public. Pour Rousseau, quand le peuple pense, il pense l'universel.

Comme le rappelle le philosophe Alain Renaut : « D'une façon générale, la démocratie républicaine estime que le droit exprimé par la volonté générale ne doit prendre en compte que le bien commun ou l'intérêt général. »

Le communautarisme qui ronge les sociétés occidentales est donc l'opposé de la volonté générale. Le communautarisme fait éclater l'intérêt général et ébranle le bien public.

La démocratie libérale favorise la diversité et amoindrit la souveraineté en l'atomisant (nous parlons de libéralisme *politique*).

Les États occidentaux se trouvent – par exemple – de plus en plus confrontés aux diktats des ONG. Bien que n'ayant aucune légitimité (en tout cas pas celle du peuple souverain), ces organisations font pression sur les États pour imposer leurs intérêts propres et leurs agendas idéologiques qui ne coïncident que très rarement avec les besoins et les désirs de la volonté

générale qui est la volonté du peuple.

Les États occidentaux ont historiquement voulu plus de démocratie en soutenant l'idée que le peuple devait prendre de plus en plus sa part aux délibérations politiques, sociales et sociétales des pays. Oubliant en chemin que c'est au parlement qu'échoit ce rôle, les États ont offert les clefs du pouvoir à de nombreux mais *minoritaires* acteurs de la société.

Ce n'est donc plus la majorité qui l'emporte mais les groupes de pression les plus actifs et les plus puissants, appuyés par les médias (j'inclus les gestionnaires des réseaux sociaux), les juges et les intellectuels. La démocratie libérale a dépossédé la volonté des peuples en prenant par principe fait et cause pour les droits spécifiques de certains groupes et de certaines communautés (je pense en particulier aux communautés venant du Maghreb et d'Afrique noire ainsi qu'aux activistes LGBT ou encore aux végans).

Revenons donc aux bienfaits de la démocratie républicaine qui préserve l'intérêt du plus grand nombre tout en respectant les droits de tous les individus.

Frédéric Sroussi